

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE

En regard du projet de Parc éolien de l'érable

Par

Huguette Ruel

Le 18 novembre 2009

Suite à ma candidature à la mairie, et à l'engagement que j'avais faite auprès des citoyens : à s'avoir qu'un référendum consultatif aurait du avoir lieu dans le but de connaître l'opinion de la population quand à l'installation d'éolienne dans notre municipalité. Compte tenu que la population (j'entends par là les résidants de toutes les classes que ce soit des gens pour ou contre le projet) n'ont pas été informé de façon massive et individuelle par courrier il me semble que le projet n'aurait pas du être mis en branle sans consultation. J'ai pris connaissance du guide d'intégration des Éoliennes au territoire et à plusieurs reprises on y fait mention de participation de la collectivité de consultation de la collectivité j'y inclus la page 31 Chapitre 4

«Plusieurs expériences françaises et britanniques en matière de développement éolien ont mis en évidence l'importance de faire participer la collectivité, et ce, dès l'étape de la planification du développement éolien, pour favoriser l'acceptabilité sociale. Notons que ce facteur varie en fonction de diverses considérations dont la valeur des paysages, l'ampleur des projets éoliens et la transformation plus ou moins importante qu'ils apportent aux paysages, l'éloignement des éoliennes par rapport au milieu de vie des gens et aux endroits qu'ils fréquentent, l'ampleur du dérangement relié notamment au bruit et les bénéfices que la collectivité locale retire du développement éolien.

Pour favoriser l'acceptabilité sociale, la MRC gagnerait à s'assurer d'inclure la collectivité tout au long de la démarche de planification éolienne et de rendre son processus transparent. La participation de la population facilitera la prise en compte des connaissances vernaculaires des différents acteurs régionaux et permettra de connaître leur opinion sur cet exercice de planification. Bien qu'elle puisse sembler lourde à priori, une telle approche permet d'éviter de nombreux écueils.

Avant d'amorcer cet exercice, il convient de déposer un plan de travail présentant les différentes étapes de la démarche de planification (inventaire du territoire, détermination des sensibilités et des contraintes, désignation des territoires compatibles avec le développement éolien, sélection de principes d'implantation et traduction dans l'instrumentation d'urbanisme et d'aménagement) et de donner des précisions sur chacune des étapes où la collectivité sera informée et consultée, sur la façon dont la transmission d'information et la consultation se dérouleront et sur les acteurs qui seront impliqués. Ce plan de travail, qui s'insère dans une stratégie basée sur la transparence, rassurera les différents intervenants qui connaîtront de façon explicite les moments où ils pourront s'informer de l'évolution de la réflexion, s'interroger sur les données récoltées et faire connaître leur position.

Chaque étape de l'exercice de planification où la collectivité est appelée à participer comprend trois périodes importantes : (1) la période d'information, (2) la période de questions jumelée à une période de réponse aux questions et (3) la période de consultation. Ces trois phases peuvent prendre différentes formes qui seront fonction du contexte régional et des attentes de la MRC. La figure 21 présente les étapes de la démarche de planification et les moments où la consultation de la collectivité est pertinente.»

Nos élus ont-ils consulté cette brochure?

Les audiences du BAPE ont permis à certain citoyens de formuler leurs demandes, mais encore, les indécis n'ont pas eu la chance de s'exprimer il semblerait que le projet ne concerne que les oui ou non. Pour ma part je ne conçois pas un conseil municipal qui prend des engagements impliquant la population sans les consulter.

Les préoccupations soulevées lors des séances démontrent que la population est divisée sur le projet.

Je suis allée visiter le projet de North Cape en Nouvelle afin de me faire une idée sur celui de l'Érable.

Un village de moins de 100 habitants en région éloignée constitué à 70% de terres publiques et 30% de propriétés privées.

Dans la publicité sur le site internet (www.northcape.ca) il est mentionné qu'il doit y avoir consultations publiques, il incombe au promoteur de rencontrer la collectivité afin de faire part à celle-ci de leurs intentions, de lui donner l'occasion d'émettre des commentaires et d'obtenir son appui.

Les règlements seraient-ils différents pour la région de l'Érable?

Pour ma part j'en suis encore à me demander le bien fondé de ce projet les intervenants du non ont su faire vibrer mon cœur avec leurs questionnements et leurs convictions; le rôle que joue le paysage au sein de notre collectivité ainsi que les valeurs qui y sont associées est l'affaire de chacun. Les intervenants du oui ont sensibilisé mon esprit avec les apports financiers, les terres des personnes qui auront des Éoliennes leurs appartiennent et je considère que c'est à eux de décider si ils veulent ou non des éoliennes, par contre le montant attribué à la municipalité dans ce projet devrait être supérieur compte tenu que certaines municipalités avoisinantes ont su obtenir des montants supérieurs à ceux que nous recevrons à Saint-Ferdinand.

J'en viens donc à la conclusion que sans consultation référendaire il ne devrait pas y avoir de projet Éolien dans l'Érable. De plus je n'ai pas les compétences voulues pour me prononcer personnellement dans le projet, je considère que si nous n'avons pas de référendum il nous faudra se conformer à la décision de la ministre de l'environnement suite aux recommandations du BAPE.

L'avenir de la population de Saint-Ferdinand sera décidée par le gouvernement qui je l'espère tiendra compte du climat social engendré par ce projet. Que celui-ci prendra en considération les retombées économiques sur notre municipalité et qu'il recommandera une hausse des redevances afin que nos générations futures profitent de l'apport financier de l'énergie verte étant donné que certaines de nos entreprises locales ont dû fermer leurs portes suite à la décision du gouvernement provincial de fermer définitivement l'hôpital St-Julien. Nous citoyens de Saint-Ferdinand avons besoin d'un nouveau départ pour faire revivre notre beau village.

Huguette Ruel

Citoyenne à part entière

Du rang 6, Saint-Ferdinand